

Recommandation d'exécution

Structure des enduits sur panneaux en fibres de plâtre à l'intérieur

Généralités

Observer les règles générales de la construction, les directives de montage du fabricant des panneaux, les fiches respectives de l'association suisse des entreprises en plâtrerie peinture ASEPP, la recommandation SIA V 242/1 «Travaux de crépissage et de plâtrerie» et les fiches techniques des matériaux utilisés.

Exigences

Afin d'éviter irrégularités et points brillants dans le crépi de finition, il est recommandé d'effectuer un lissage sur toute la surface avec Fixit 143 Multi-Lissage ou Fixit 145 Enduit de lissage fin Planofix en une couche d'au moins 1 mm d'épaisseur.

Spatulage pour enduit de finition

Afin d'éviter irrégularités et points brillants dans le crépi de finition, il est recommandé d'effectuer un lissage sur toute la surface avec Fixit 143 Multi-Lissage ou Fixit 145 Enduit de lissage fin Planofix en une couche d'au moins 1 mm d'épaisseur.

Enduits de finition

Les enduits de finition Fixit suivants sont recommandés sur panneaux en fibres de plâtre à l'intérieur:

- Fixit 715 Crépi synthétique intérieur (avec couche de fond Fixit 471)
- Fixit 751 Ribé de chaux grasse intérieur, blanc (avec couche de fond Fixit 475)
- Fixit 770 Ribage chaux blanche ciment blanc intérieur (avec couche de peinture supplémentaire)
- Fixit 775 Ribage intérieur extrablanc (avec couche de fond Fixit 475)
- Fixit 777 Ribage précieux extrablanc (avec couche de fond Fixit 475)

Les enduits au silicate ne conviennent pas comme couche de revêtement aux panneaux de produits de plâtre.

Enduits lisses

Comme enduits lisses pour la peinture et la tapisserie, il convient d'utiliser Fixit 143 Multi-Lissage ou Fixit 145 Enduit de lissage fin Planofix dont la couche doit être d'au moins 1 mm d'épaisseur.

Peinture

Les revêtements Fixit suivants sont recommandés

- Fixit Sesco Peinture à la chaux intérieure (Fixit 491 au préalable pour les enduits de plâtre)

Remarque

Toute responsabilité est déclinée en présence d'éventuelles formations de fissures dues à une exécution non conforme de la sous construction et / ou à une pose incorrecte des panneaux.